

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2013

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Lucien Larrive, Thierry Léoquet, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre, François Venon

Absents non excusés : Mme Delphine Quintard, Mr Stéphane Pomeyrol

Absents excusés : Mr Jean-Pierre Lalie qui a remis son pouvoir à Mr François Venon
Mme Véronique Rolland – Ben Amara qui a remis son pouvoir à Mr Olivier Andrieu

Vote des subventions

- Comité des Fêtes :	3200 €
- A.C.C.A :	50 €
- Comice Agricole Cantonal :	300 €
- Club « Les Gentianes » :	500 €
- Bibliothèque de prêt :	50 €
- ADAPEI :	50 €
- AFLM :	50 €
- NAFSEP :	50 €
- La Maison pour Apprendre :	50 €
- Bibliothèque sonore :	50 €
- ADMR :	50 €
- Ass Donneurs de sang :	50 €
- Amicale Laïque ST BONNET :	2 000 €
- Coopérative scolaire :	2 600 €
- Pompiers de Salers :	50 €
- Ass CUTIS LAXA Internationale :	50 €
- Entente Anglards – St Bonnet :	250 €
- Anciens combattants d'Algérie :	50 €
- Gym Détente :	250 €
- Collège Notre Dame :	120 €
- Protection Civile :	50 €
- La Fontaine Musicale :	250 €
- La Pastourelle :	200 €
- Pompiers de St Martin Valmeroux :	50 €
- UCLA :	250 €
- Collège le Méridien :	30 €
- Subventions diverses :	350 €

Vote du compte administratif du service de l'assainissement 2012

Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général :	9 062,14 €
- charges de personnel :	688,63 €
- amortissements :	10 686,61 €
TOTAL :	20 437,24 €

Recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement :	17 167,46 €
- Subvention d'exploitation :	526,00 €
- Autres produits de gestion :	282,14 €
- Opération de transfert :	324,00 €
TOTAL :	18 299,60 €

Dépenses d'investissement :

- Travaux réseau et station :	38 138,68 €
- Opération de transfert :	324,00 €
TOTAL :	38 462,68 €

Recettes d'investissement :

- subventions :	17 410,01 €
- amortissement :	10 686,61 €
TOTAL :	28 096,62 €

Le compte administratif du service de l'assainissement 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 961,43 € (excédent reporté de 2011 : 20 089,07 €) et un excédent d'investissement de 6 987,86 € (excédent reporté de 2011 : 17 353,92 €) soit un excédent global de 24 939,29 €

Voté à l'unanimité

Vote du compte de gestion 2012 du service de l'assainissement

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement doit 17 961,43 € est affecté à la ligne 002 (report à nouveau)

Voté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2012 de la commune

Dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général :	97 173,13 €
- charges de personnel :	122 471,06 €
- autres charges de gestion courante :	35 456,26 €
- charges financières :	13 294,76 €
- charges exceptionnelles	9 263,80 €
- opérations d'ordre :	440,00 €
TOTAL :	278 099,01 €

Recettes de fonctionnement

- atténuation de charges :	3 835,16 €
- produit des services :	22 643,65 €
- impôts et taxes :	146 647,01 €
- dotations et participations :	151 140,08 €
- autres produits de gestion :	16 928,02 €
- produits financiers :	19,95 €
- produits exceptionnels :	11 398,91 €
TOTAL :	352 612,78 €

Le compte administratif laisse apparaître un déficit d'investissement de 138 487,15 € (déficit 2011 reporté de 67 281,20 €) et un excédent de fonctionnement de 115 777,99 € (excédent 2011 reporté de 41 264,22 €) soit un déficit de clôture de 22 709,16 €.

Voté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion de la commune

Le compte de gestion 2012 dressé par le receveur municipal est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de 115 777,99 € est affecté au compte 1068.

Approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la convention ATESAT

La convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler pour une durée d'un an. Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à signer cette convention.

Fin de séance : 22 h 30